



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 15 novembre 1999 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
André Picard
Gaétan Lacombe

R 224-99

Appui à la coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec

Considérant que les infrastructures publiques, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales sont essentielles à une bonne qualité de vie, en assurant l'approvisionnement en eau, en matières premières et en permettant aux personnes et aux biens de circuler librement;

Considérant que la qualité de vie de nos citoyens et l'assise économique de nos entreprises reposent sur la qualité de ces infrastructures;

Considérant que le Québec a accumulé un retard important dans l'entretien et le renouvellement de bon nombre de ses infrastructures publiques: rues, routes, autoroutes, systèmes d'aqueduc, canalisation d'égouts, stations de pompage, équipements de traitement de l'eau, etc...;

Considérant qu'un bon nombre de ces infrastructures requièrent des travaux urgents de réfection et d'entretien;

Considérant qu'attendre davantage pour investir dans les infrastructures publiques fera grimper rapidement les coûts;

Considérant que tous les paliers de gouvernement doivent s'impliquer dans le financement de ce patrimoine collectif;

Considérant qu'un nouveau programme conjoint long terme (fédéral-provincial-municipal) de renouvellement des infrastructures permettrait de régler cet important problème de société;

Considérant que parmi tous les besoins qui s'expriment avec légitimité de nos jours, l'investissement dans nos infrastructures publiques mérite de figurer au premier rang;



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'un regroupement d'une vingtaine de partenaires, composé d'organismes de tous les secteurs d'activités de la société québécoise, a décidé d'unir ses efforts afin de convaincre les gouvernements fédéral et provincial à mettre sur pied un nouveau programme conjoint de réfection des infrastructures municipales et routières dès l'an 2000, formant sur ce sujet une «Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec»;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que les démarches entreprises par la Coalition soient appuyées pour le renouvellement des infrastructures du Québec auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que ces derniers participent à un nouveau programme conjoint fédéral-provincial-municipal dès l'an 2000;

Que copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes:

- Monsieur Lucien Bouchard, premier ministre du Québec;
- Monsieur Jean Chrétien, premier ministre du Canada;
- Monsieur Gilles Vaillancourt, président de la Coalition;
- Monsieur Florian Saint-Onge, président de la FQM;
- Le député provincial;
- Le député fédéral.

ADOPTÉ

R 225-99

Demande d'aide financière au ministre des Transport pour des travaux de nettoyage, de prolongation d'un ponceau et réfection du chemin Beauséjour à cet endroit

Attendu qu'un important glissement de terrain s'est produit les 22 et 23 avril 1997 aux abords du lot 183 adjacent au cours d'eau Trait-Carré et du chemin Beauséjour à Crabtree;

Attendu que ledit glissement a occasionné une obstruction complète du ponceau de 8 pieds de diamètres causant par le fait même une accumulation importante en amont et menaçant de submerger le chemin et d'emporter celui-ci;

Attendu que nous avons dû déployer les mesures d'urgence et contacter le ministère des Transports pour obtenir plus d'information sur la structure du ponceau et le débit du cours d'eau;

Attendu que la municipalité a à ce moment pris les mesures qui s'imposaient pour corriger la situation de façon temporaire et assurer la sécurité des résidents de ce secteur en maintenant le chemin ouvert;



No de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité doit maintenant corriger la situation de façon permanente compte tenu des risques qu'un autre glissement de terrain pourrait occasionner;

Attendu que nos examens réguliers de la situation nous indiquent un affaissement lent mais régulier de l'accotement du chemin en aval du ponceau;

Attendu que la situation devient d'autant plus urgente que ce chemin se termine par un cul-de-sac et que si la route devenait impraticable les résidents du secteur seraient dans l'impossibilité de se rendre ou de revenir à leurs propriétés;

Attendu que la municipalité a assumé les coûts d'une étude faite par la firme d'ingénieurs-conseil Saint-Louis et Associés et que la solution retenue pour régler ce problème est la suivante:

Prolongation du ponceau de 13 mètres. Le ponceau devra être construit avec un coude d'environ 30°. En raison des dimensions du ponceau, du coude et du joint à effectuer avec le ponceau existant, le nouveau ponceau sera coulé sur place. Un perré sera installé à l'aval et la section affecté par le glissement de terrain sera remblayée.

Attendu que les travaux sont estimés à:

Ponceau	40 000. \$
Perré	2 000. \$
Réfection des surfaces	10 000. \$
Sous-total	52 000. \$
Imprévus (10%)	5 200. \$
Frais contingents (20%)	11 400. \$
Taxes nettes (11%)	<u>7 600. \$</u>
TOTAL:	76 200. \$

Attendu que ce ponceau était en très mauvais état et déjà défectueux lors du transfert des routes par le ministère des Transports du Québec;

Attendu que la municipalité n'a pas les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu qu'une demande soit adressée à monsieur Guy Chevrette, député de Joliette et ministre des Transports du Québec afin que son ministère prenne en charge, dès le printemps 2000, le nettoyage du ponceau, la réalisation des travaux de prolongation dudit ponceau et la réfection du chemin Beauséjour à cet endroit;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Joliette qui est responsable, par son bureau de délégués, du cours d'eau du Trait Carré, afin qu'elle appuie nos démarches auprès du ministre des Transports du Québec.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Demande au MTQ de modifier sa signalisation au niveau de la circulation des camions et des véhicules outils sur la 4^{ième} avenue

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 99-048 relativement à la circulation des camions et des véhicules outils sur son territoire;

Attendu que suite aux rencontres et échanges que nous avons eues avec le ministère des Transports du Québec, il a été convenu que la 4^{ième} avenue qui mène directement à la compagnie Papiers Scott Ltée et où le flot de circulation de véhicules lourds est le plus concentré, soit considérée comme étant le seul artère qui pourra être emprunté par les camions et les véhicules outils;

Attendu que pour que notre règlement sur la circulation des camions et des véhicules outils soit efficace et facile d'application, il y a lieu que le ministère des Transports du Québec modifie sa signalisation sur la 4^{ième} avenue;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu:

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Que demande soit faite au ministère des Transports que la signalisation sur la 4^{ième} avenue soit modifiée pour tenir compte de notre règlement 99-048 qui permet aux camions et véhicules outils de circuler sur cet artère.

ADOPTÉ

R 227-99

Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau d'aqueduc

Attendu que la municipalité a reçu de ses ingénieurs, Saint-Louis et Associés, une correspondance datée du 25 octobre 1999 lui rappelant l'urgence d'apporter des améliorations au réseau d'aqueduc, vu qu'à partir de la station de traitement d'eau une seule conduite principale alimente la totalité de la municipalité en eau potable et protection incendie;

Attendu que la municipalité a reçu de son directeur du service des incendies, monsieur Martin Saint-Jean, une correspondance semblable datée du 20 octobre 1999 l'informant de la nécessité d'apporter certains correctifs au réseau d'alimentation en eau;

Attendu que les recommandations des ingénieurs et du directeur du service des incendies font état de la situation suivante:

- Considérant que la municipalité de Crabtree est alimentée en eau potable et en protection incendie par une seule conduite principale d'aqueduc située sur la 1^{ière} avenue et que de plus, cette conduite est âgée de quelques 40 ans;



No de résolution
ou annotation

- Que de ce fait, en cas de bris majeur, toute la population pourrait être privée du service d'alimentation en eau potable ce qui de plus pourrait en conséquence engager la responsabilité de la municipalité en cas d'incendie;
- Considérant que Papiers Scott Ltée a des projets qui nécessiteront une consommation accrue de l'eau potable et que cette consommation supplémentaire nous permettra de rentabiliser notre méthode de facturation de l'eau potable pour l'ensemble de nos contribuables;
- Que de ce fait, en cas de bris majeur, la municipalité pourrait priver la compagnie Papiers Scott Ltée du service d'alimentation en eau potable et perturber grandement l'efficacité de l'usine;
- Que de ce fait, la municipalité doit prévoir un parcours alternatif pour assurer la continuité du service en cas de bris sur ladite ligne d'alimentation.

Attendu que dans cette perspective, un tracé alternatif a été proposé par notre firme d'ingénieurs-conseil Saint-Louis et Associés, en passant par le secteur de l'érablière. Une conduite de 200 mm (8 pouces) de diamètre devrait partir de la station de traitement d'eau potable sur la première avenue, se diriger vers le nord, soit à l'opposé de la conduite existante, jusqu'à la future 20^{ième} rue sud, longer cette dernière jusqu'à la 4^{ième} avenue, pour finalement descendre au sud se raccorder à la conduite existante de 200 mm de diamètre sur cette même 4^{ième} avenue;

Attendu que de cette façon, la municipalité assurerait une distribution plus sécuritaire de l'eau potable tant au niveau de la protection incendie qu'au niveau de la qualité des services et ce, même en cas de bris à l'une ou l'autre des 2 lignes principales d'alimentation;

Attendu qu'avec ces améliorations, le réseau d'aqueduc serait ainsi bouclé dans le but d'apporter une plus grande sécurité tout en améliorant la distribution et la qualité de l'eau potable;

Attendu que ces travaux d'amélioration du réseau d'aqueduc sont estimés à:

Travaux dans la 1 ^{ière} avenue	19 775 \$
Travaux dans la 20 ^{ième} rue future	202 500 \$
Travaux dans la 4 ^{ième} avenue	<u>19 800 \$</u>
Sous-total	242 075 \$
Imprévus (10%)	24 208 \$
Frais contingents et Taxes nettes (25%)	<u>66 571 \$</u>
TOTAL DU PROJET	332 853 \$



No de résolution
ou annotation

R 228-99

Attendu que la municipalité n'a pas les sommes nécessaires pour réaliser ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu qu'une demande d'aide financière soit adressée à monsieur Guy Chevrette, député de Joliette et ministre des Transports du Québec afin que la municipalité puisse réaliser les travaux mentionnés à la présente résolution dès le début de l'année 2000.

ADOPTÉ

Achat de 2 compteurs d'eau à installer chez Papiers Scott Ltée

Attendu que les compteurs d'eau installés chez Papiers Scott Ltée pour calculer la quantité d'eau que la compagnie utilise et pour nous permettre de faire la facturation, ont plus de 20 ans;

Attendu que selon des études récentes, des compteurs d'eau de plus de 20 ans donne des sous-comptage de 20% et plus;

Attendu que l'emplacement des compteurs de 4" et 2" rend très difficile, voire pratiquement impossible, toute étalonnage ou comparaison des volumes;

Attendu qu'il y a lieu de moderniser les compteurs et de s'assurer que nous facturons l'eau selon la quantité réelle utilisée;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de faire l'achat de deux compteurs d'eau à être installés chez Papiers Scott Ltée de la compagnie Entreprises Industrielles Westbrune Ltée aux prix de suivants:

Compteur 2"	530 \$ (taxes en sus)
Compteur 4"	4 121 \$ (taxes en sus)

ADOPTÉ

229-99

Avis de motion - règlement d'emprunt pour confection de plans et devis pour l'installation d'infrastructures dans le secteur l'Érablière

Monsieur Gaétan Riopel-Savignac donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt autorisant la confection de plans et devis pour l'installation d'infrastructures dans le secteur l'Érablière.

R 230-99

Dépôt du plan des mesures d'urgence

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'approuver le plan des mesures d'urgence daté du 14 juillet 1999 et déposé au Conseil municipal par le comité des mesures d'urgence.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Construction du Centre hospitalier et de services ambulatoires du Sud de Lanaudière

Attendu que dans les dix dernières années la construction d'un nouvel hôpital dans le sud de Lanaudière en relève au centre hospitalier Le Gardeur a fait l'objet d'un appui régional important, dont celui des six députés régionaux;

Attendu que ce projet a franchi avec succès toutes les étapes d'analyse au ministère de la Santé et des Services sociaux depuis 1989 et que les travaux de construction peuvent être débutés immédiatement;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'inviter le gouvernement du Québec à:

- reconnaître la situation d'urgence qui prévaut dans le réseau de la Santé et des Services sociaux de la région de Lanaudière;
- approuver rapidement la construction du nouveau Centre hospitalier et de services ambulatoires du sud de Lanaudière;
- d'acheminer la présente résolution au Premier ministre du Québec, à la ministre de la Santé et des services sociaux et aux six députés de la région de Lanaudière.

ADOPTÉ

R 232-99

Souper bénéfique Les Sénateurs de Joliette

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de faire l'achat de 2 billets au prix de 65 \$ chacun pour le souper bénéfique qui se tiendra le 5 décembre prochain, au profit Des Sénateurs de Joliette et d'y déléguer notre maire, monsieur Denis Laporte.

ADOPTÉ

R 233-99

Brunch bénéfique de Centre d'action bénévole Émilie Gamelin

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu de faire l'achat de 2 billets au prix de 25 \$ chacun pour le brunch bénéfique qui se tiendra le 28 novembre prochain, au profit de Centre d'action bénévole Émilie Gamelin et d'y déléguer notre maire, monsieur Denis Laporte.

ADOPTÉ

R 234-99

Nomination du délégué et de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'an 2000

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gaétan Lacombe, il est unanimement résolu que monsieur Mario Lasalle soit le conseiller délégué et que madame Lise Fleury soit la coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2000.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Campagne de financement de Centraide Lanaudière

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de faire l'achat de 4 billets au prix de 25 \$ chacun pour la conférence qui sera donné le 30 novembre prochain au profit de Centraide Lanaudière et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

R 236-99

Activité organisée par l'Équipe pastorale et les cuisines collectives de Crabtree

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de faire l'achat de 4 billets au prix de 10 \$ chacun pour le souper qui aura lieu le 4 décembre prochain organisé par l'Équipe pastorale et les Cuisines collectives de Crabtree et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

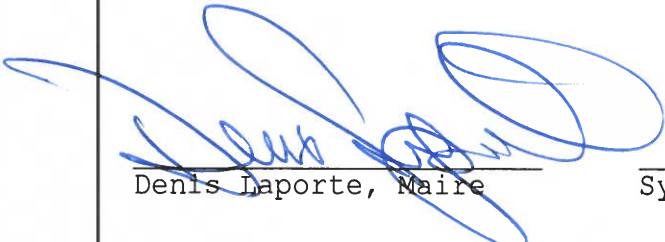
R 237-99

Place du Millénaire de la Fondation du CHRDL

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à la Fondation du CHRDL pour l'aménagement de leur Place du Millénaire.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:00 heures.


Denis Laporte, Maire


Sylvie Malo, sec-trés.